



# Pétition

## Régime indemnitaire Pour la CGT Finances Publiques Il ne faudra aucun perdant au final !

Les discussions sur le futur régime indemnitaire des agents de la DGFIP vont arriver à leur terme, alors que subsistent encore des points importants de désaccord avec la Direction générale, qui pourraient conduire à des pertes de rémunération pour certains personnels.

Quelle que soit sa catégorie, sa mission, sa filière d'origine, aucun agent ne devra subir une perte de revenu avec la mise en place des nouveaux régimes indemnitaires. A grade, échelon et mission identiques les agents doivent percevoir la même rémunération.

Pour la CGT Finances Publiques, ce sont ces engagements pris au départ par la Direction générale qui devront être respectés.

### Les agents soussignés, de la Direction ..... revendiquent :

- ▶ Une harmonisation des régimes indemnitaires par le haut, notamment pour les inspecteurs de direction avec l'attribution d'une ACF à hauteur de 2000€ ;
- ▶ Une compensation des IFDD et de l'IST sans aucun perdant, avec la prise en compte de toutes les situations particulières liées à l'exercice des missions ;
- ▶ La prise en compte pour les équipes de renfort du régime indemnitaire existant pour les EDRA et des modalités de frais de déplacements sans recul par rapport à l'existant ;
- ▶ Le maintien de l'attribution de la NBI « géographique » pour les informaticiens qui bénéficient du régime indemnitaire « TAI » lié à leurs qualifications ;
- ▶ Un régime indemnitaire pour les personnels de l'accueil qui reconnaisse réellement les contraintes particulières, la revalorisation de l'indemnité annuelle pour les caissiers, l'attribution de l'ACF « sujétions » à tous les personnels du CGSR (centre de gestion du service des retraites) ;
- ▶ L'ouverture de discussions sur le régime indemnitaire des personnels non titulaires.

Noms - Prénoms	Service/structure	Signatures

<b>Noms - Prénoms</b>	<b>Service/structure</b>	<b>Signatures</b>